



Lutte contre
les exclusions



CROIX-ROUGE
FRANÇAISE



SIAO de la Vienne

Rapport d'activité 2022



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Introduction

2022, année de transition pour le SIAO

L'année 2022 a vu la mise en place d'évolutions dans le fonctionnement du SIAO et par ailleurs le développement de son activité. On peut, entre autre, noter la rédaction et la mise en œuvre d'un règlement de fonctionnement, entré en vigueur le 21 octobre 2022 à l'occasion du 1^{er} Comité Stratégique Partenarial du service précisant ainsi ses modalités d'intervention.

Cette année a également été marquée par le renforcement du cadre d'actions des SIAO au travers de l'instruction gouvernementale du 31 mars 2022 relative aux missions des SIAO dans le cadre de la mise en œuvre du service public de la rue au logement. Ainsi, un diagnostic du service a été mené conjointement avec les services de l'Etat et un plan d'action pluriannuel a été établi et communiqué aux partenaires en janvier 2023. Ce travail a conduit à repenser la structuration du service afin de répondre au mieux à ses missions et plus généralement à l'objectif de lutte contre le sans-abrisme. Ce travail a pu être mené grâce un engagement fort des équipes du SIAO et à un travail partenarial riche et basé sur la confiance mutuelle.

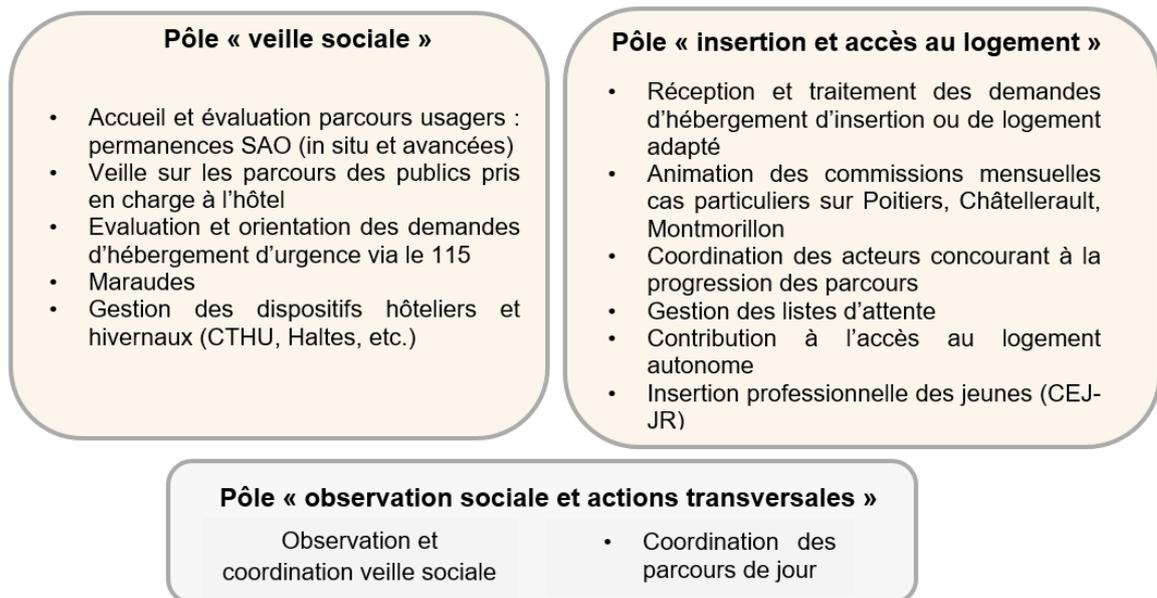
Thierry MORA-BRIANTAIS
Responsable du SIAO de la Vienne





1- L'organisation du SIAO depuis 2022

En 2022, le SIAO de la Vienne a restructuré son organisation afin notamment d'intégrer les nouvelles missions qu'il va être amené à remplir dans les mois à venir. Ainsi, le service organise son intervention en 3 pôles :



2- L'activité du Pôle Veille Sociale



18 397

Demandes d'hébergement



607

Personnes différentes en
demande d'hébergement



11 214

Demandes pourvues

En 2022, le 115 a recensé près de 400 demandes de mise à l'abri chaque semaine. Ces demandes ont été exprimées par 607 personnes différentes sur l'année. Il est



important de noter que parmi ces personnes, 207 n'ont fait appel qu'une ou deux fois le 115. Elles n'ont pas été prises en charge puis ont cessé de solliciter le service. Cela met en exergue une caractéristique particulière du territoire poitevin : c'est une zone de passage pour de nombreuses personnes en transit sur le territoire.

Les $\frac{3}{4}$ des demandeurs sont des personnes seules avec ou sans enfant (61% sans enfant/ 39% avec enfants) et parmi les personnes isolées sans enfant, les hommes sont largement majoritaires (75%).

Les couples avec enfants représentent 13% des demandes de mise à l'abri, tandis que les couples ou groupes sans enfant sont représentés à hauteur de 10,4%.

Le niveau d'activité global du 115 est élevé, tout comme le niveau de mise à l'abri. Si un peu moins de 4 demandes sur 10 restent sans réponse, près de 100 000 nuitées ont été réalisées en 2022, sur l'ensemble du parc d'hébergement d'urgence départemental. Au regard du nombre de personnes différentes prises en charge, on constate que la durée moyenne de prise en charge en hébergement d'urgence dans la Vienne est de 8 mois cumulés sur l'année. Ce chiffre témoigne d'une fluidité contrainte sur le 115 qui s'explique principalement, par les situations administratives des personnes sollicitant la mise à l'abri : près de la moitié des personnes sont en situations administratives complexes et ne peuvent donc pas prétendre à l'accès au logement ou à un dispositif d'insertion. Par ailleurs, 1 demandeur sur 5 est en demande d'asile en attente d'orientation sur le DNA.



FOCUS : L'ACTIVITE DU SAMU SOCIAL

Le Samu social tourne tous les jours à Poitiers en alternant les maraudes de nuit (17h00-00h00) et les maraudes de jour (13h00-17h30) quand il n'y a pas de maraude de nuit. Le Samu fonde sa pratique sur le principe de « l'aller-vers » et le lien avec les personnes à la rue et notamment ceux en grande exclusion. L'équipe de maraude se compose actuellement en majorité de bénévoles, mais aussi de salariés.

Sur l'année 2022, le Samu social a organisé 393 maraudes, dont 178 maraudes de soir, 178 maraudes de jour sur Poitiers. L'équipe est également venue en soutien à l'Unité Locale de Châtellerault, 37 maraudes effectuées au cours de l'année. Nous avons rencontré 1 470 personnes différentes. Les maraudes de jour, nous limitons les aides matérielles et nous axons sur la création de lien. Les maraudes en partenariat avec L'EMPP, nous permettent de travailler la sphère de la santé mentale du public rencontré.

Nous effectuons également des maraudes rurales sur des territoires très isolés, nous intervenons sur interpellation des partenaires (Mairie, CCAS ...).

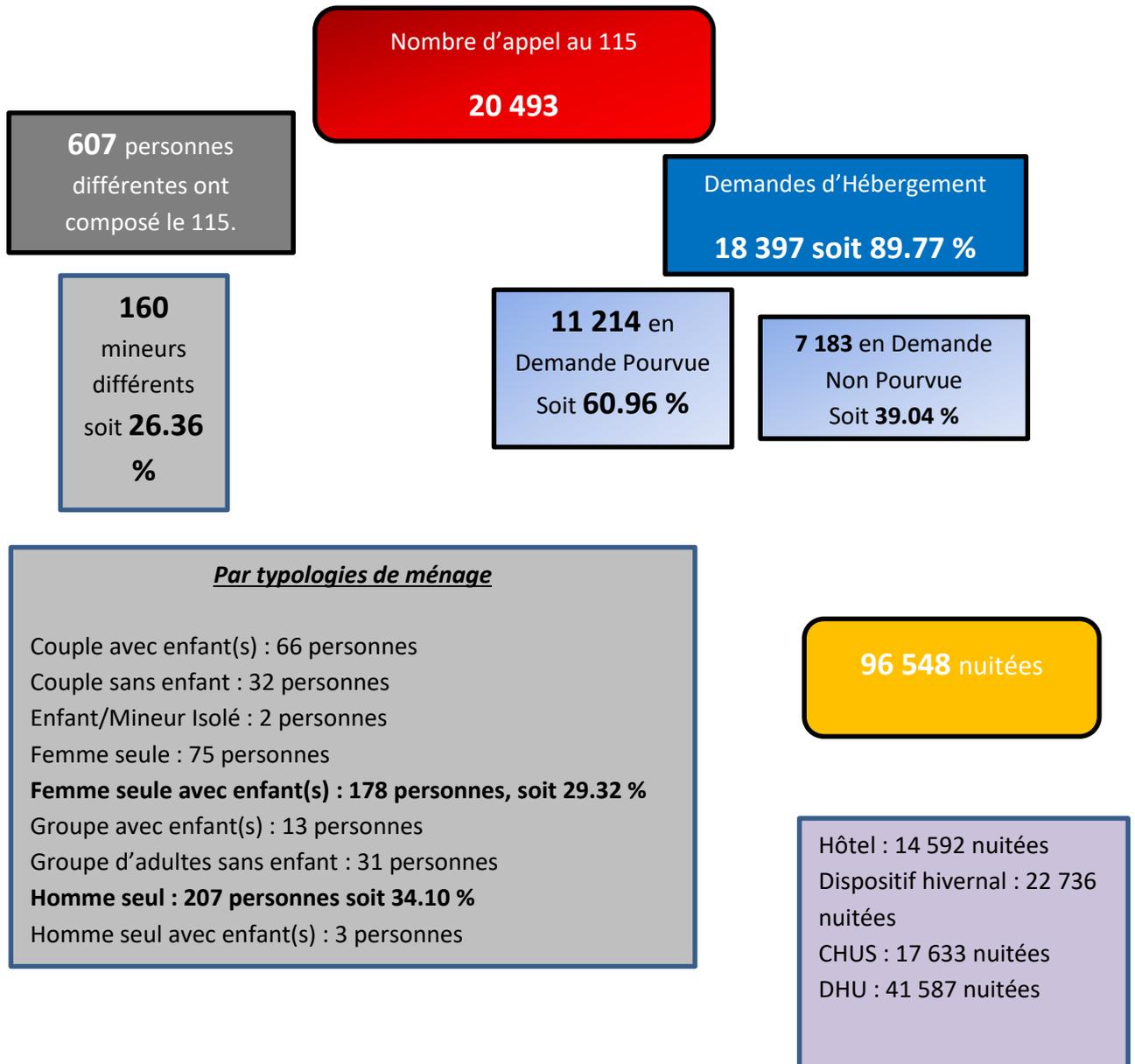
De plus en plus de maraudes sont organisées en partenariat avec des professionnels extérieurs : la Mission Locale d'Insertion, Lits Halte Soins Santé Mobiles d'Audacia ou encore l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité.

Enfin, le Samu social réalise un travail important d'orientations vers les partenaires lors des maraudes : 943 ont été réalisées au cours de l'année sur l'ensemble du territoire

- Médicales = 232
- Accueils de Jour (Secours Catholique, Restaurants du Cœur, Halte...) = 277
- Alimentaire = 158



Les demandes d'hébergement d'urgences en chiffres





3- L'activité du Pôle Insertion & Accès au logement



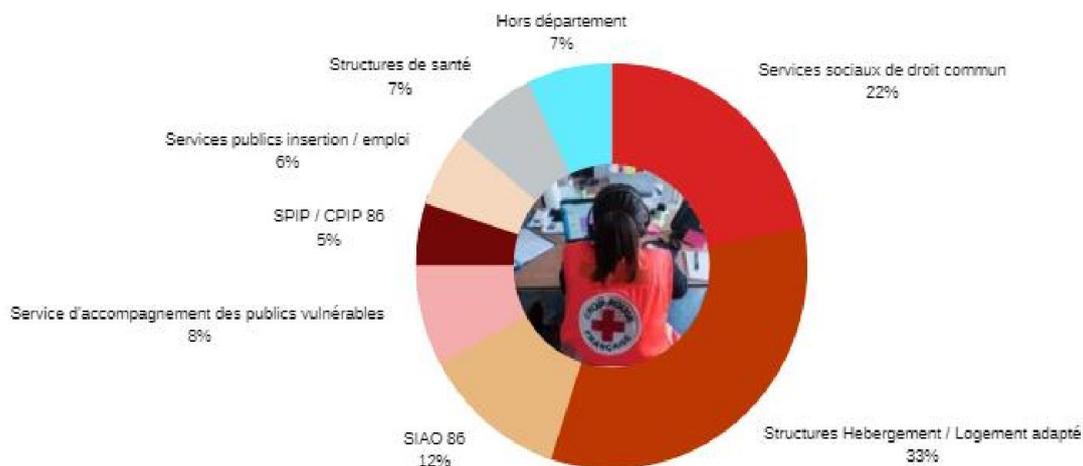
Avec plus de 1100 demandes sur l'année, l'activité « Insertion » du SIAO est en nette augmentation avec près de 300 demandes supplémentaires par rapport à 2021. Cela s'explique par une reprise générale de l'activité suite aux deux ans de crise sanitaire.

Dans le cadre de son fonctionnement, le SIAO de la Vienne divise le département en 3 territoires : le territoire de Châtelleraut est étendu du Grand-Châtelleraut au Nord de la Vienne, le territoire de Montmorillon s'étend du Pays Montmorillonnais, Chauvigny jusqu'au Sud Vienne, le territoire de Poitiers rassemble le reste du département de la Vienne.

En 2022, les $\frac{3}{4}$ des demandes provenaient du territoire de Poitiers (73,7%), 14,1% venaient du châtelleraudais, 5,6% de Montmorillon et les 6.6% restant ont été transmises par les SIAO d'autres départements.



Les structures d'hébergement et les services sociaux de droit commun : 1^{er} prescripteurs des demandes SIAO insertion



A l'instar du 115, les personnes sollicitant le volet insertion du SIAO sont dans leur grande majorité des personnes seules (71% du total des demandeurs dont plus des $\frac{3}{4}$ sont des hommes seuls). Si on ajoute les personnes seules avec au moins un enfant, les ménages isolés représentent près de 87% des situations pour lesquelles le SIAO est saisi.

Le SIAO est saisi pour 4 raisons principales :

- ❖ Les ruptures d'hébergement et/ou de prises en charge (hébergement, logement accompagné, hôpital, etc.) : 45,4% des demandes
- ❖ Les problématiques en lien avec le logement (expulsions, insalubrité, inadaptation aux problématiques de santé, etc.) : 11,7% des demandes
- ❖ Les violences conjugales et ruptures familiales : 11% des demandes (dont les $\frac{2}{3}$ concernant les violences conjugales)
- ❖ L'absence de logement et de solution d'hébergement : 9,2% des demandes



TEMOIGNAGE



Samantha, coordinatrice Insertion et Accès au logement

Depuis mon arrivée sur l'établissement en septembre 2010, je peux dire que j'ai grandi avec lui.

Notre évolution a été empreinte de marques de confiance, de rencontres, de « ruptures » ... La mienne en particulier, s'est faite au sein d'un service où l'engagement auprès des personnes en marge d'une société changeante et en grande difficulté était, et le reste toujours, une priorité. 13 ans après avoir beaucoup appris avec des collaborateurs, qui pour une grande partie, sont partis vers d'autres horizons, j'investis mon poste de coordination en portant l'histoire d'un service mais aussi la connaissance de ce public auprès duquel le travail quotidien permet de les reconnaître et les inclure dans cette société.



Les demandes d'hébergement d'insertion et de logement accompagné en chiffres

Demandes Insertions instruites

1 109

Demandes Insertions traitées au
31/12/22

1 098, soit 99 %

A compléter au 31/12/22

9 des demandes traitées

Refus du SIAO / Commission Cas Particuliers

171, soit 15,57 % des demandes traitées

Absence de rapport social : 1

Situations administratives précaires : 51

Demande prématurée par rapport à la date de libération : 4

Mineur : 1

Dispositifs AHI non-adaptés aux besoins : 55

Etudiant : 2

Hors Département sans attache sur le territoire de la
Vienne : 49

Ne souhaite pas d'accompagnement : 2

La personne doit être rencontrée : 1

Demande relevant du 115 : 5

Les Orientations

918, soit 83.61 % des demandes traitées

Admissions : 357

En attente d'admission : 58

Liste d'Attente : 243

Demandes Annulées : 216

Contact perdu : 63

Doublon : 12

Hébergé : 23

Logé : 57

Autre : 61

Refus après évaluation : 75

Structure : 35

Bénéficiaire : 40

Refus de la proposition : 17

Autre Solution : 23

Passages en CCP

92

Liste d'attente : 46

Ajournement : 28

Annulation : 10

Refus : 8



4- L'activité du Pôle Observation sociale et Actions transversales

1^{er} année de mise en œuvre de la mission « Parcours de jour »

La mission avait comme point de départ la réalisation d'un diagnostic succinct du territoire. Ainsi, 28 structures ont été rencontrées et ont permis d'établir des axes de travail pour les années à venir et de définir de façon plus précise le contour de cette mission tout en gardant en ligne de mire le public cible à savoir les personnes à la rue.

Ainsi, les axes principaux qui ont émanés du diagnostic sont :

- Réflexion sur le « public cible » et les modalités d'accueil facilitées par le développement de « l'aller-vers »
- Redéfinition de l'articulation des réunions structurant le réseau de la Veille : Veille social partenariale, Veille sociale situation, Veille sociale départementale : Animation, partenaires présents, fréquence, etc.
- Repérage des besoins en formation ou information communes
- Création d'outils (accueil des publics et observation sociale)
- Mise en place de moments conviviaux et de travail entre acteurs afin de faciliter l'interconnaissance
- Réflexion commune sur les outils et projets à développer (Soliguide, Guide Poitiers solidaire, bornes numériques...)
- Intégration du public dans les réflexions menées



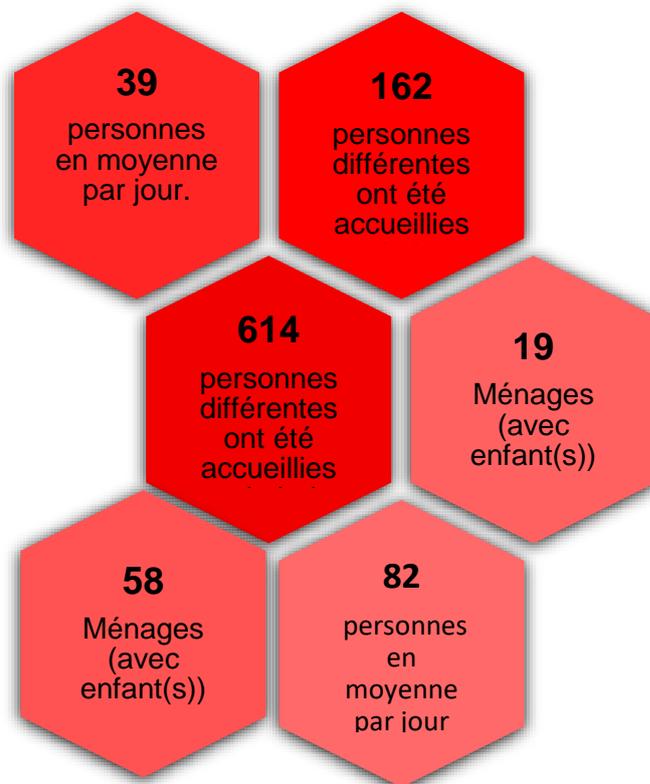
- Intégration de la logique du Logement d'abord dans les pratiques
- De ces différents axes de travail ont découlé des actions :
- Des réunions « veille sociale locale » et « situation » régulières avec une portée élargie et un cadrage différent, animées par le SIAO
- Des participations à groupes de travail sur différentes thématiques (pouvoir d'agir, haut seuil de tolérance, soliguide...), à des séminaires (sur l'organisation) et des visites de structures pour le partage des pratiques
- Deux sensibilisations ouvertes aux bénévoles et aux professionnels (laïcité et le LDA/SIAO) : 4 sessions sur 2022, 45 personnes formées
- L'organisation d'un séminaire en septembre sur les jeunes en errance (53 participants de toutes les structures, bénévoles, salariés mélangés) et la participation à l'organisation à une projection ciné débat en novembre
- La création du dispositif des immersions pour 2023 (groupe de travail...)

Le SIAO a été sollicité par les services de l'Etat afin de mettre en places deux accueils de jours temporaires dit « Haltes » à l'été 2022 et l'hiver 2023. La Coordination parcours de rue a, dans ce cadre, pris toute sa place à la fois dans l'élaboration du diagnostic qui a conduit à la décision d'ouverture de ces haltes mais a également grandement contribué à sa mise en œuvre opérationnelle : liens avec les partenaires, participation au recrutement des équipes, formations et intégrations des professionnels recrutés, soutien technique à la mise en œuvre du dispositif, évaluation du dispositif, etc.



Du 25/07/22 au 31/08/22 pour la Halte d'été : 1081 passages sur 28 jours d'ouverture, 38 personnes en moyenne par jour, 163 personnes différentes.

Du 21/12/22 au 31/03/2023 pour la Halte d'hiver : 7507 passages en 3 mois d'ouverture, ouverture 7j/7 avec 7 salariés dédiés.





Si l'année 2022 a été marquée par les questions de réorganisation du SIAO, 2023 sera une année de développement de son activité. Ainsi, on peut mettre en avant 4 objectifs majeurs pour cette année :

- ❖ Construire la mission « accès au logement » du SIAO avec le recrutement d'une personne dédiée et renforcer les liens avec les résidences sociales et notamment les RHJ
- ❖ Construire la mission « Insertion des jeunes en rupture » avec le recrutement d'une personne dédiée
- ❖ Assurer le pilotage et l'animation du réseau de la Veille sociale
- ❖ Travailler à la dissociation de l'activité du SIAO, des autres activités portées par la Croix-Rouge dans la Vienne : création d'un site internet dédié, déploiement d'une nouvelle communication propre au SIAO, etc.

Perspectives 2023

